

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 18 avril 2023

23 présents

ABSIL Carole, BERLEMONT Christel, BINGEN Benjamin, BOONE Catherine, COOREMANS Jérôme, DANTINNE David, DELADRIERE Marc, DELHAISE Rudy, DEMOULIN Bernard, DOHOGNE Régis, GATOT Stéphane, GERADON Céline, GODFRIND Bernard, KLEPPER Catherine, MINNE Béatrice, ORBAN Xavier, PAULUS Benoît, PIRE Emmanuel, PIROTTE Maryse, SIMON Catherine, VAN RAVESTYN Emmanuel, VERCOUTERE Véronique
Invitée : HANSEN Katia

13 excusés

DOCHAIN Didier, HANCE Véronique, JOURNEE Stéphane, LAMBERT Françoise, MANNENS Cosette, PETIT Philippe, PETIT Véronique, PIERMAN Anne-Pascale, ROUXHET Frédéric, SAINT-AMAND Fabienne, SCHLEUSNER Patricia, SIMONS Raphaël, VAN GEEM Sandrine

10 Absents

CATINUS Alain, COGET Jean-Michel, DESCAMPS Pascal, DEBRUN Edouard, DE LICHTERVELDE Wauthier, JOURDAIN Frédéric, GILOT Roland, QUOIRIN Ambre, SAINT-AMAND Fabienne, VAN DEN BROUCKE Gilbert.

Pour l'Administration communale : Marc WANBECQ, agent relais de l'ODR

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG & Aurélie MARON, agents de développement

Ordre du jour

- Accueil
- Présentation du travail d'identification des points noirs en termes d'inondations (Fiche Projet 1.8) réalisé par l'Administration communale
- Suivi de la rencontre Collège/FRW du 13/03 (programme de travail 2023-2024)
- Avis CLDR pour activation fiche projet 2.7 « Aménagement d'un espace attractif et convivial dans le quartier de la gare »
- Divers, « les 5 dernières minutes »

Accueil

En l'absence du président en début de séance, Aurélie Maron accueille les membres et rappelle l'ordre du jour de cette CLDR.

Une habitante de Dhuy, Katia Hansen, a marqué un intérêt pour l'ODR suite à la parution du « Mini PCDR » et assiste à la réunion pour voir si le travail de la CLDR pourrait répondre à ses attentes. Sa préoccupation est essentiellement l'incivisme lié à la mobilité et à l'environnement.

De manière à accueillir Katia Hansen, et à lui présenter le processus participatif dans lequel s'est engagée la Commune, chaque membre signale, en un mot ou une phrase, ce qu'est l'ODR selon lui.

Ensuite, le compte-rendu de la CLDR du 9 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans commentaire particulier.

Présentation du travail d'identification des points noirs en termes d'inondations (Fiche Projet 1.8) réalisé par l'Administration communale

Comme repris dans la fiche projet 1.8 du PCDR, le travail consiste à identifier les points noirs dans un premier temps, pour ensuite réfléchir et réaliser les aménagements les plus appropriés pour chaque endroit.

Marc Wanbecq présente le travail réalisé par l'Administration communale concernant l'identification de ces points noirs. Plusieurs lieux « critiques » sont mis en avant sur carte, il s'agit de zones à risques (débordement et ruissellement) identifiées suite aux **inondations de l'été 2021**.

Marc Wanbecq poursuit en informant la CLDR du montant des **subsidés** reçus par la Commune pour lutter contre cette problématique. Il précise également les prochaines étapes, à savoir la désignation d'un **bureau d'étude** spécialisé qui réfléchira aux solutions adéquates à apporter à chaque situation. Des aménagements seront réalisés suite aux recommandations du bureau d'étude. A noter toutefois que la Commune a déjà entrepris certains travaux.

Les informations détaillées se trouvent dans le PowerPoint présenté en séance, et joint à ce compte-rendu.

Réactions de la CLDR :

- Comment a été réalisé cet inventaire ? Il s'est basé sur les interventions du département « infrastructures et logistique » de la Commune, celles de la zone de secours et de photos aériennes qui ont suivi les inondations de juillet 2021. Il n'y a pas eu de croisement de données avec les compagnies d'assurance.
- La carte des inondations de 2021 ne reflète pas les épisodes précédents. Ces inondations de 2021 ont été très atypiques et moins problématiques dans la région, fort heureusement.
- Est-ce que la Région se sert du travail effectué par la Commune ? Ce travail n'a pas encore force réglementaire mais la CCATM et l'Administration peuvent s'en servir pour appuyer certaines recommandations (exemple de placement d'un vide ventilé qui peut se remplir d'eau) ou décourager à construire dans certaines zones. La Commune consulte la cellule GISER (<https://www.giser.be>) pour certains permis d'urbanisme ou obtenir des conseils quant aux aménagements à réaliser quand présence d'un axe de ruissellement (repris sur le site du Géoportail <https://geoportail.wallonie.be/>).

Les contrats de rivières sont également actifs au niveau de la lutte contre les inondations : le contrat de rivière Meuse Aval couvre 90% du territoire communal, le contrat de rivière Haute Meuse concerne les Boscailles et le contrat de rivière Dyle Gette concerne Aische-en-Refail).

- La Commune rappelle qu'on n'est pas à l'abri à l'avenir que d'autres endroits que ceux référencés soient touchés. L'augmentation de nouvelles constructions impacte certaines situations. Importance de prévoir des espaces d'infiltration pour l'eau dans les aménagements futurs.
- Est-ce que les villages et la présence de l'E411 sont repris dans l'étude ? Cet aspect est bien repris. La commune rappelle également la présence de deux bassins d'orage (Upigny et Mehaigne) géré par la commune (retrait régulier des embâcles retenus aux grilles par les services des travaux). Des zones d'immersion temporaire (Tige Caton et Nozilles) sont également prévues ; il est également recommandé d'installer des citernes d'eau de pluies dans futures constructions.

Suivi de la rencontre Collège/FRW du 13/03 (programme de travail 2023-2024)

Après avoir rappelé les projets pour lesquels la CLDR s'était positionné à la réunion de février, Aurélie Maron informe le groupe de la rencontre et avis du Collège.

Pour le projet 1.13: Aménagement de l'espace du Bâty de Branchon

- Projet prioritaire (repris dans le PST de la Commune)
- Travaux de réparation de voiries prévus en 2023
- Demande de convention à la session de mars 2024

Pour le projet 1.6: Définition du réseau écologique (étude)

- Priorité à l'identification des points noirs en termes d'inondations
- Lien avec la programmation du GAL (étude prévue)

Céline Gérardon également impliquée dans le GAL met en avant la difficulté pour le prochain chargé de mission d'accomplir sa mission nature et Biodiversité. NDLR/ La FRW s'est bien renseignée sur cet aspect et la coordinatrice du GAL confirme que si le GAL est retenu, une étude du réseau écologique est bien prévue courant mi-2024. La FRW rappelle la complémentarité du GAL (qui apporte des moyens humains) au PCDR (qui apporte des subsides pour des investissements).

Les projets déjà en cours (GT sentiers, bénévolat) ne sont pas plus développés aujourd'hui vu la présentation de l'état d'avancement déjà faite à la dernière réunion.

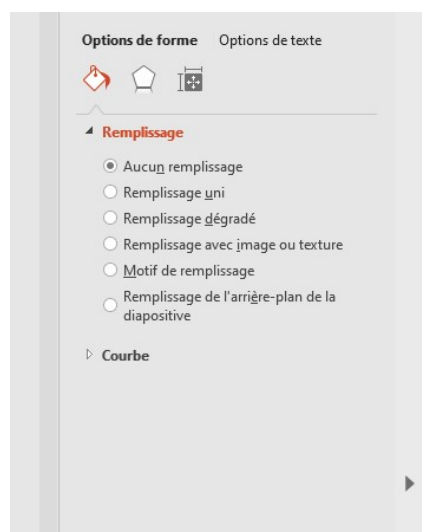
Le projet 1.7 : Sécuriser les traversées du Ravel a déjà bénéficié de certaines avancées qui sont communiquées au groupe.

Dans le cadre de Pollec 2020, 8 éclairages publics ont été installés (bientôt en fonctionnement) et 5 éclairages ont été prévus dans le l'appel POLLEC 2021.

Avis CLDR pour activation fiche projet 2.7 « Aménagement d'un espace attractif et convivial dans le quartier de la gare »

La Commune a reçu une **réponse positive** suite à sa candidature dans le cadre de **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional). Une enveloppe de 2,5 millions d'euros est octroyée à la Commune pour aménager l'espace public situé Rue de la Gare.

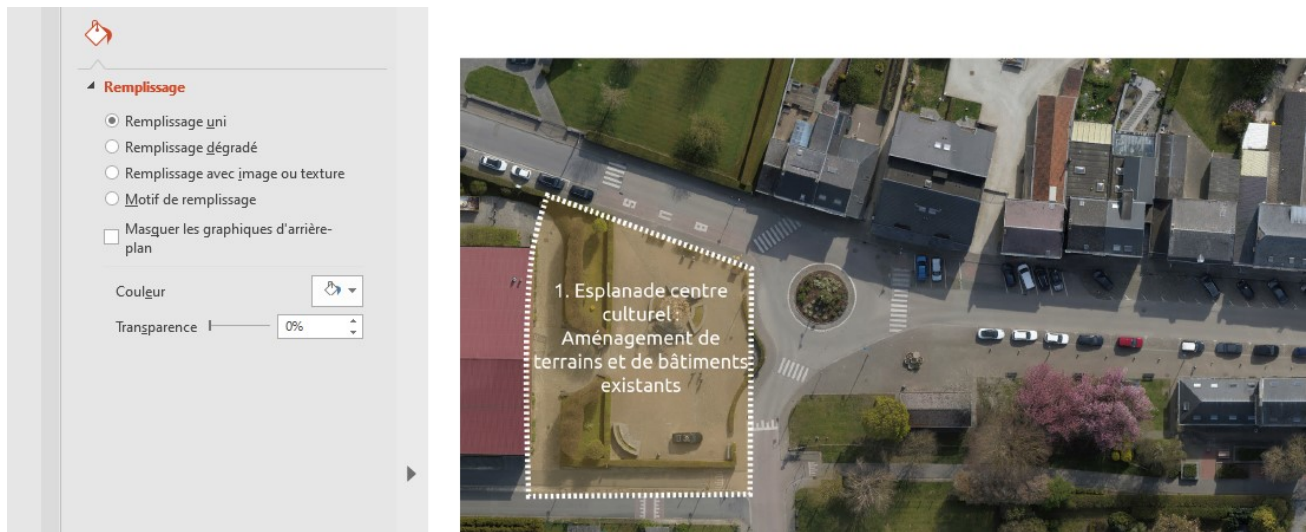
A noter que la Commune avait introduit une demande pour l'ensemble du périmètre, et que des subsides ne sont octroyés que pour une des deux parties. Les subsides FEDER concernent la partie bleue reprise sur le schéma ci-dessous. A noter que l'ensemble des travaux et factures devront être terminés pour le 31 décembre 2027 ! Un projet de grande envergure qui devra être rapidement réalisé donc !



Suite à cette nouvelle, la Commune souhaite introduire une demande en DR pour la partie non subsidiée via FEDER (cf. en orange ci-dessous). Il s'agit d'une opportunité à saisir, qui permet notamment de désigner un seul auteur de projet qui réfléchira à l'aménagement des deux

périmètres. Le BEP est actuellement occupé à réaliser un cahier spécial des charges en vue de la désignation de cet auteur.

Le programme FEDER ne prévoit pas de consultations citoyennes, mais le Collège communal souhaite malgré tout consulter les riverains et utilisateurs des lieux pour coconstruire le projet dans son ensemble.



Une membre de la CLDR regrette que les priorités émises par le groupe lors de la CLDR du 9/02 ne soient pas respectées, et que ce projet prenne le pas sur d'autres. Elle déplore également que ce soit Eghezée centre qui soit mis en avant, au détriment des villages. Les autres membres ne partagent pas cet avis, et insistent surtout sur l'opportunité à saisir. La FRW rappelle enfin que les Lots des projets du PCDR restent indicatifs.

Après discussion, la CLDR marque son accord pour que cette fiche projet 2.7 fasse l'objet d'une demande de convention en DR à la session d'octobre 2023.

Les membres de la CLDR souhaitent avoir un réel impact sur le projet, notamment sur les matériaux utilisés. L'esquisse parue dans la presse laisse penser que le béton aura une place prioritaire pour les aménagements à venir. Le bourgmestre rassure le groupe, en signalant que l'esquisse ne reflète pas la volonté du projet qui prévoira bel et bien des aménagements verts.

Une visite de terrain sera organisée en juin prochain avec les riverains et utilisateurs de l'espace. L'objectif sera d'analyser cet espace public (sur base d'une grille de lecture proposée par la FRW) et d'identifier les points forts et points à améliorer.

Les membres de la CLDR proposent que l'Agenda 21 soit convié à cette visite de terrain. Catherine Simon précise qu'il n'est pas utile d'y inviter la bibliothèque, étant donné leur déménagement futur.

En résumé, le programme de travail 2023-2024 est proposé comme tel :

Demandes de conventions en DR :

- ✓ Mars 2023 (en cours) : Liaisons cyclables
- ✓ Septembre 2023 : Quartier de la gare
- ✓ Mars 2024 : Bâty de Branchon

Poursuite des projets en cours :

- ✓ GT sentiers, bénévolat
- ✓ Lutte contre les inondations
- ✓ Sécurisation des Ravels

Réaction de la CLDR :

- Si une demande de convention est refusée par le Gouvernement Wallon lors d'une session (mars ou octobre), peut-on introduire la même demande à la session suivante ? La réponse est oui, le projet est automatiquement reconduit à la session suivante.

Divers – « Les 5 dernières minutes »

Aurélie Vandenberg laisse la parole aux membres de la CLDR qui souhaitent partager une information ou une actualité au groupe.

La réunion se clôture vers 22h15.

Pour le secrétariat de l'ODR
Aurélie VANDEBERG, Aurélie MARON